

RÈGLEMENT

ANIMATION INTERDÉPARTEMENTALE

PAR ÉQUIPES BENJAMIN(E)S

SAISON 2025-2026





COMITÉ HAUTE-VIENNE JUDO

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO-JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES



JUDO
SERVICE

LE COMITÉ

ARTICLE 1 : Présentation

87
COMITÉ HAUTE-VIENNE JUDO

Cette animation est ouverte aux clubs affiliés à France Judo des départements de la Corrèze (19), de la Creuse (23) et de la Haute-Vienne (87).

Cette animation se veut avant tout un événement convivial et amical, favorisant la pratique du judo dans un esprit de loisir et de partage. L'objectif est de permettre au plus grand nombre de judoka(te)s de vivre une expérience enrichissante en équipe, sans chercher à constituer des équipes élitistes dans le seul but de performer. Nous encourageons donc les clubs à privilégier l'inclusion et la diversité afin que chaque participant(e) puisse profiter pleinement de cette journée placée sous le signe du respect et du plaisir du judo.

ARTICLE 2 : Inscription et engagement

1) Les équipes doivent être inscrites sur l'extranet correspondant à l'épreuve **avant le 22/04/2026.**

2) Pas de frais d'inscription.

3) Chaque club peut inscrire plusieurs équipes.

4) Deux clubs peuvent s'associer pour présenter une équipe à condition qu'ils respectent les points suivants :

- les clubs ne peuvent avoir un complément d'équipe s'ils ont déjà deux équipes, mais ils peuvent compléter une autre équipe d'un autre club
- les noms des deux clubs doivent apparaître

Nota : les équipes doivent être constituées dans un esprit loisir, afin de concerner un maximum de combattant(e) et non dans le but de créer des rassemblements élitistes pour but de performer.

5) Vérification administrative le jour de l'animation :

les combattant(e)s devront présenter un passeport ou tout autre document d'identité validant l'inscription extranet.

6) L'engagement de l'équipe ne sera effectif qu'après la pesée.

ARTICLE 3 : Public

1) Ce circuit est réservé aux judoka(te)s de la catégorie benjamin(e)s né(e) en 2014-2015.

Adresse : 47 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87000 Limoges

@ comite87judo@gmail.com / www.facebook.com/judo87

: <https://haute-vienne-judo.ffjudo.com>

Contacts : Nadège Coucaud (Présidente) - (06.20.10.15.66 – @ presidence_comite87@ffjudo.com)

Morgan Lavergne (Secrétaire Général) - (07.62.36.23.29 - @ comite87judo@gmail.com)



COMITÉ HAUTE-VIENNE JUDO

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO-JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES



2) Grade minimum : ceinture blanche (sous la responsabilité de l'enseignant(e) référant(e) du club).

3) Selon le règlement sportif fédéral, les combats mixtes ne sont pas autorisés.

4) Chaque équipe est composée de 5 judoka(te)s minimum.

ARTICLE 4 : Catégories de poids

1) L'équipe sera composée de 10 catégories de poids :

Masculins : -35kg ; -40kg ; -45kg ; -50kg ; et +50kg

Féminines : -35kg ; -40kg ; -45kg ; -50kg ; et +50kg

2) Il est possible de monter d'une catégorie de poids dans la limite de 10% (ex : un(e) moins 35 kg peut monter en -40 kg).

3) Les pesées sera réalisées pour l'ensemble des étapes et la finale en pantalon de Judogi et tee-shirt pour les masculins et les féminines avec une tolérance de 500 grammes.

4) Pour les catégories des -35kg et des + 50kg, l'écart de poids entre les combattant(e)s ne pourra excéder 10%. Si l'écart de poids est supérieur à ce seuil, aucun point ne sera attribué, le combat sera noté Hikiwake.

Un "randori" au sol sera proposé aux combattant(e)s en dehors du contexte de la compétition avec la validation des responsables des équipes concernées.

5) Possibilité d'avoir un(e) remplaçant(e) par catégorie de poids.

ARTICLE 5 : Arbitrage

1) Les accompagnant(e)s sont autorisé(e)s et disposeront des temps morts au « mate » pour conseiller les combattant(e)s pendant le combat.

2) Tous les combats auront lieu debout.

3) En cas d'égalité à la fin d'un combat, et SANS décision évidente, 1 mn sera rajoutée debout. S'il y a toujours égalité, la décision sera prise par l'arbitre et les commissaires sportif(ve)s en toute neutralité.

4) La victoire sera attribuée à l'équipe ayant :

1. Nombre de victoires

2. Nombre de points marqués dans les rencontres

Adresse : 47 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87000 Limoges

@ comite87judo@gmail.com / www.facebook.com/judo87

: <https://haute-vienne-judo.ffjudo.com>

Contacts : Nadège Coucaud (Présidente) - (06.20.10.15.66 – @ presidence_comite87@ffjudo.com)

Morgan Lavergne (Secrétaire Général) - (07.62.36.23.29 - @ comite87judo@gmail.com)



COMITÉ HAUTE-VIENNE JUDO

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO-JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES



1 Ippon = 10 points

1 waza- ari = 7 points

1 Yuko = 5 points

1 décision = 1 point

3. Nombre de waza-ari marqués dans les rencontres

4. Nombre de yuko marqués dans les rencontres

En cas d'égalité de victoires et de points, un tirage au sort sera réalisé par le corps arbitral ou le comité d'organisation sur les catégories de poids où les combattant(e)s sont présent(e)s.

5) Des arbitres et commissaires sportif(ve)s en formation à partir de minime seront sollicités afin d'officier. Ils seront encadrés par des officiels. Pas d'évaluation, mais cette animation doit être un support de formation pour nos jeunes officiels.

Chaque club engageant une équipe devra inscrire des jeunes arbitres et/ou commissaires sportifs pour officier durant la journée, afin de les sensibiliser et les former à cette fonction essentielle du judo.

L'inscription devra se faire via l'événement dédié sur l'extranet avant le 22/04/2026.

6) Avec l'accord des responsables d'équipes, les remplaçant(e)s des équipes pourront respectivement selon leur catégorie de poids, réaliser un combat « d'entraînement » sans impact sur le résultat final. Cela dans l'objectif de permettre aux remplaçants de réaliser des combats et ainsi valoriser leur engagement.

Pour le reste, se référer au règlement CNA en vigueur.

ARTICLE 6 : Temps de combat

1) Temps de combat : 2'00

2) Temps d'immobilisation :

5" à 9" : yuko

10" à 19" : waza-ari

20" : ippon

ARTICLE 7 : Echauffement

1) Un échauffement collectif sera organisé avant le début de l'animation.

Adresse : 47 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87000 Limoges

@ comite87judo@gmail.com / www.facebook.com/judo87

: <https://haute-vienne-judo.ffjudo.com>

Contacts : Nadège Coucaud (Présidente) - (06.20.10.15.66 – @ presidence_comite87@ffjudo.com)

Morgan Lavergne (Secrétaire Général) - (07.62.36.23.29 - @ comite87judo@gmail.com)



COMITÉ HAUTE-VIENNE JUDO

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO-JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES



2) L'échauffement sera dirigé par un(e) enseignant(e) (titulaire ou en formation sous la responsabilité d'un titulaire).

ARTICLE 8 : Formule de compétition

Formule selon le nombre d'équipes participant(e)s.

ARTICLE 9 : Récompenses

Le Comité 87 récompensera les participant(e)s par une médaille ou un diplôme, et l'équipe par une coupe.

ARTICLE 10 : Les accompagnant(e)s

Le Comité départemental souhaite rappeler le rôle et l'état d'esprit que doit adopter les accompagnant(e)s et rappelle selon le règlement CNA :

Rappel des droits des accompagnants et coaches :

- Encourager, guider et aider (techniquement, tactiquement ou psychologiquement) le judoka qu'il accompagne.

Rappel des devoirs :

- Avoir une attitude, une gestuelle et des mots dignes et respectueux.
- Ne pas filmer le combat en étant assis sur la chaise dédiée au coaching.
- Ne pas interpellier ni essayer d'influencer les arbitres, l'autre coach, ni l'adversaire par des paroles ou des gestes.
- Ne pas s'exprimer avec une véhémence exacerbée ou agressive.
- Garder en permanence l'idée qu'une organisation festive réussie est celle où le bien-être de tous est respecté.

Pour les jeunes arbitres, la procédure sera la suivante :

En cas de problème avec un coach au cours d'un combat arbitré par un jeune arbitre, celui-ci s'adressera à l'officiel, et en cas d'absence au comité d'organisation.

En conséquence, voici les conduites à tenir pour les clubs supports ainsi que pour la finale selon le règlement CNA :

- L'avertissement verbal et le carton jaune seront donnés directement par l'arbitre central sur son propre jugement ou sur signalement d'un ou des arbitres ;
- Le carton rouge pourra être donné après concertation du corps arbitral et du responsable de l'animation. Il induira une exclusion de la chaise de coach pour le combat en cours (sans remplacement possible), mais également pour la totalité de la journée de compétition.

Adresse : 47 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87000 Limoges

@ comite87judo@gmail.com / www.facebook.com/judo87

: <https://haute-vienne-judo.ffjudo.com>

Contacts : Nadège Coucaud (Présidente) - (06.20.10.15.66 – @ presidence_comite87@ffjudo.com)

Morgan Lavergne (Secrétaire Général) - (07.62.36.23.29 - @ comite87judo@gmail.com)



COMITÉ HAUTE-VIENNE JUDO

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO-JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES



En cas d'incident, le responsable d'arbitrage prendra note de l'identité de l'accompagnant(e) ou coach concerné et ces informations seront notifiées dans le **compte-rendu** de manifestation.

Le comités d'organisation sera attentif aux comportements inadaptés et n'acceptera aucun comportement en décalage avec notre code moral.

ARTICLE 11 : Programme de la journée

PESÉE	ÉCHAUFFEMENT COMMUN	DÉBUT DES COMBATS
09h30 - 10h00	10h05 - 10h30	10h35

CONTACT :

Morgan LAVERGNE - Secrétaire Général

Mail : comite87judo@gmail.com

Téléphone : 07.62.36.23.29

Adresse : 47 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87000 Limoges

@ comite87judo@gmail.com / www.facebook.com/judo87

: <https://haute-vienne-judo.ffjudo.com>

Contacts : Nadège Coucaud (Présidente) - (06.20.10.15.66 – @ presidence_comite87@ffjudo.com)

Morgan Lavergne (Secrétaire Général) - (07.62.36.23.29 - @ comite87judo@gmail.com)